

Nos réf. : VJ/5296

Service : assistance de direction - communication

Affaire suivie par : Vanessa JULLIEN

Tél : 05.55.54.04.95

Mail : secretariat@ciate.net

A Masbaraud-Mérignat, le 20 juillet 2017

A Mesdames et Messieurs les Conseillers
communaux

CONVOCAION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ahun
Ars
Auriat
Banize
Bosmoreau-Les-Mines
Bourgneuf
Chamberaud
La Chapelle-Saint-Martial
Chavanat
Le Donzeil
Faux-Mazuras
Fransèches
Janaillat
Lépinas
Maisonnières
Mansat-La-Courrière
Masbaraud-Mérignat
Mazeirat
Montboucher
Le Monteil-Au-Vicomte
Moutier-d'Ahun
Peyrabout
Pontarion
La Pouge
Royère-De-Vassivière
Saint-Amand-Jartoudeix
Saint-Avit-Le-Pauvre
Saint-Dizier-Leyrenne
Saint-Georges-La-Pouge
Saint-Hilaire-La-Plaine
Saint-Hilaire-Le-Château
Saint-Junien-La-Bregère
Saint-Martial-Le-Mont
Saint-Martin-Château
Saint-Martin-Sainte-Catherine
Saint-Michel-De-Veisse
Saint-Moreil
Saint-Pardoux-Morterolles
Saint-Pierre-Bellevue
Saint-Pierre-Cherignat
Saint-Priest-Palus
Saint-Yrieix-Les-Bois
Sardent
Soubrebost
Sous-Parsat
Thauron
Vidaillat

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil communautaire de la Communauté de communes CIATE Bourgneuf – Royère de Vassivière qui aura lieu le :

Jeudi 27 juillet 2017 à 18 h 30

Salle polyvalente à Saint-Hilaire-La-Plaine

(parking situé à proximité du cimetière, après chemin de fer)

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 29 juin 2017.
- **Délibération n°1** : modification des membres constituant le groupement de commandes pour l'acquisition de papier et validation de l'avenant 1 à la convention constitutive.
- **Délibération n°2** : précisions sur le programme de restauration de milieux aquatiques et humides du Contrat Territorial Milieux Aquatiques Creuse aval (2017-2021), sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes.
- **Délibération n°3** : validation de la phase 1 du programme de restauration de milieux aquatiques et humides Sources en actions 2 (2017-2021), sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes, et de son plan de financement prévisionnel.
- **Délibération n°4** : validation de la phase 1 du programme de restauration de milieux aquatiques et humides Contrat Territorial Milieux Aquatiques Creuse aval (2017-2021), sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes, et de son plan de financement prévisionnel.

- **Délibération n°5** : signature d'une convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) avec l'éco-organisme OCAD3E.
- **Délibération n°6** : mise en vente du tractopelle utilisé par le service « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».
- **Délibération n°7** : cession à titre gracieux d'une parcelle de terrain intercommunal, mitoyenne de l'installation de stockage de déchets inertes à Rigour (commune de Bourgneuf), à M.OGUTCU.
- **Délibération n°8** : demande d'un avenant préfectoral dérogatoire de prolongation pour l'installation de stockage de déchets inertes à Rigour (commune de Bourgneuf).
- **Délibération n°9** : adoption des modalités de collecte des encombrants sur la partie du territoire intercommunal relevant du service en régie "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés".
- **Délibération n°10** : compétence « assainissement » : restitution de la compétence « assainissement collectif » aux Communes membres, exercice de la compétence « SPANC » à titre facultatif et extension de la compétence « SPANC » à l'ensemble du territoire intercommunal.
- **Délibération n°11** : adoption du règlement de service du SPANC.
- **Délibération n°12** : adoption du montant des redevances du SPANC.
- **Délibération n°13** : adoption du nouveau nom de la Communauté de communes.
- Questions diverses.

En cas d'indisponibilité de votre part, je vous demanderai de bien vouloir vous référer à la note ci-jointe, relative à la suppléance et aux procurations, selon le nombre de Conseillers communautaires que compte votre Commune.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,
Sylvain GAUDY

